



GUIDE DE LA PETITE ENFANCE



en partenariat avec



Ce livret est également disponible sur www.ccpom.fr



Édito

Chers parents, chers futurs parents,

L'arrivée d'un enfant au sein de son foyer est un événement important et bouleversant à bien des niveaux. Au cours de ses premières années de vie, le tout-petit concentre une attention particulière de la part de sa famille bien sûr, mais également d'un grand nombre de services qui structurent la vie en collectivité : crèches, relais petite enfance, associations et lieux d'activités...

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a fait de la petite enfance l'une de ses priorités. Pour accompagner les jeunes parents, ce guide a été pensé afin de constituer un véritable outil pratique au quotidien. Il détaille les différents modes de garde présents sur le territoire et vous oriente vers les services spécifiques en fonction de vos besoins.

Notre politique d'accueil des tout-petits est sans cesse en évolution pour s'adapter au plus près de vos attentes, avec à l'horizon de 2026, l'ouverture d'un nouveau multi-accueil sur la commune de Moyeuvre-Grande !

Bonne lecture à vous

Lionel FOURNIER

Président de la Communauté de Communes
du Pays Orne Moselle
Conseiller Départemental du Canton de Rombas



Crédit photo : Ville de Rombas

Contacts

Courriel : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 1, rue Alexandrine
57120 Rombas
Tél : 03 87 58 32 32



Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
N° ISBN : 979-10-415-5334-1
Dépôt légal : septembre 2024
Impression : A2DV numérique
4, rue des Artisans 57190 Florange
Achèvement du tirage : septembre 2024

Sommaire



Le choix du/des mode(s) d'accueil est le résultat de nombreuses questions que l'on peut se poser en fonction du projet que l'on imagine pour son enfant, son organisation familiale et professionnelle, ses contraintes financières.

Ce livret se propose de vous donner tous les éléments clés, les spécificités et les atouts de chaque accueil pour guider votre choix.

p.5

Le Relais Petite Enfance Pom d'Api

Le Relais Petite Enfance (RPE) est le lieu d'information et d'accompagnement pour :

- Vous renseigner sur l'ensemble de l'offre disponible près de chez vous,
- Vous assister dans vos démarches administratives, notamment de particulier employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) auxiliaire parental(e),
- Vous accompagner jusqu'au bout de votre recherche et en cas de difficultés.

p.7

L'accueil individuel

Les assistant(e)s maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s ne sont pas juste des « nounous » : ce sont des professionnel(le)s de la petite enfance ayant suivi une formation initiale de 127 heures dont 85 h avant l'accueil du premier enfant et 7 h de formation aux gestes de premiers secours.

Un agrément délivré par les services du Département leur permet d'accueillir 1 à 4 enfants à leur domicile, en fonction de l'aménagement de l'espace de celui-ci et de l'expérience de l'assistant(e) maternel(le).

p.8

Les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s ou MAM

Ce lieu permet aux assistant(e)s maternel(le)s d'exercer dans un local commun, dans le but de créer un espace socialisant, sécurisant et bienveillant. Chaque assistant(e) maternel(le) peut accueillir jusqu'à 4 enfants selon son agrément.

p.8

Les auxiliaires parentaux(ales)

Les auxiliaires parentaux(ales) ont la charge d'un ou plusieurs enfants âgés de quelques semaines jusqu'à 18 ans au domicile de leurs parents, qu'ils soient présents ou absents. Ils suivent l'emploi du temps de la journée de l'enfant, entre activités, repas et éventuels déplacements.



p.9

Le dispositif "Taties à toute heure"

L'accueil collectif

L'accueil collectif proposé sur les 12 communes du territoire représente un ensemble diversifié d'établissements d'accueil de la petite enfance communautaires, privés et associatifs.

p.10

Les Multi-Accueils

La CCPOM a entrepris la réalisation de cinq multi-accueils afin d'accueillir les enfants de moins de 4 ans.

Ces 5 structures ont une capacité d'accueil de 180 places et sont gérées par un délégataire, **La Maison Bleue**.

p.13

Les Micro-Crèches

La micro-crèche est un établissement pouvant accueillir jusqu'à 12 enfants de 0 à 6 ans. Sa gestion peut être assurée par une collectivité publique ou par une personne de droit privé (association ou entreprise).

p.13

L'accueil des enfants... **sans condition !**

p.14

Outils de simulation en ligne

p.15

Le soutien à la parentalité

p.18

Adresses utiles





LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE), ex-Relais Assistants Maternels (RAM), est un lieu de référence **neutre et gratuit**, source d'informations pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil. C'est également un **lieu de ressources et de rencontres** entre professionnels et qui favorise la socialisation des enfants.

Il coordonne l'**offre globale de garde des tout-petits** et :

- Est habilité à renseigner les parents sur les modes d'accueil et les aides financières,
- Communique les coordonnées des professionnels agréés et aide les familles à mieux appréhender les droits et les devoirs d'un employeur d'assistant(e) maternel(le) ou d'auxiliaire parental(e),
- Accompagne les professionnels de l'accueil individuel dans leur quotidien et les parents dans leur fonction d'employeur,
- Participe à la professionnalisation du secteur de l'accueil individuel (conférence, réunion, formation continue),
- Anime des temps collectifs (baby gym, éveil musical, contes, bricolage, etc),
- Propose des moments de fête (Noël, carnaval, pique-nique, etc),
- Met à disposition des professionnels de l'accueil individuel ses deux espaces pour venir passer un moment de jeux libres avec les enfants.

AMNÉVILLE

Rue Louis Pasteur
dans les locaux du Multi-Accueil
« La Forêt Enchantée »
Tél : 03 87 71 40 94

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

2B place François Mitterrand
dans les locaux de la
Maison des Services
Tél : 03 87 61 23 62

Nouvelle
adresse

Tél portable : 06 56 88 83 13
Mail : rpe@ccpom.fr

L'accueil du jeune enfant



Les professionnels de la petite enfance occupent un statut intermédiaire entre la famille et la société : présents dans l'intimité et le quotidien des enfants, ils portent une attention au bien-être de chaque enfant, à sa socialisation et à son développement moteur, langagier et sensoriel.

La qualité relationnelle et la coopération entre professionnels et parents, dans une approche prévenante et non normative à l'égard des familles, est un **facteur d'épanouissement de l'enfant et de réassurance de ses parents**. Ce travail suppose une posture professionnelle de non jugement, mais également une différenciation claire, pour l'enfant, entre liens parentaux et liens professionnels.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, tous les modes d'accueil garantissent la santé et la sécurité des enfants et développent les conditions propices à leur bien-être, à leur éveil et à leur épanouissement.



Pour rechercher un mode d'accueil,
connectez-vous sur le site www.monenfant.fr,
ou contactez le **Relais Petite Enfance** (voir [page 05](#)).

L'accueil individuel



Les assistant(e)s maternel(le)s

Comme tous les professionnels de la petite enfance, les assistant(e)s maternel(le)s élaborent un projet d'accueil respectant la **Charte nationale d'accueil du jeune enfant** (à consulter à l'adresse suivante : <https://solidarites.gouv.fr/charte-nationale-pour-laccueil-du-jeune-enfant>).

L'accueil des enfants est assuré à leur domicile, après l'obtention d'un **agrément** délivré par le Président du Conseil Départemental, dans la limite de 4 enfants accueillis simultanément (sauf dérogation). L'agrément constitue une garantie de qualité. Cet accueil sur-mesure répond aux besoins spécifiques des enfants en lien avec l'organisation de vie des parents.

Les assistant(e)s maternel(le)s et leurs enfants en garde ont la possibilité de suivre des ateliers ciblés (éveil corporel, motricité libre, langage, etc) animés par les responsables du **Relais Petite Enfance (voir page 05)**, ce qui permet de renforcer les pratiques pédagogiques et de favoriser la socialisation des enfants.

Ces professionnels ont droit à **58 heures de formation continue par an**, financées par un organisme agréé. Les modules les plus choisis par les assistant(e)s maternel(le)s sont généralement ceux centrés sur l'enfant et sa famille qui ont vocation à leur permettre de développer ou d'approfondir leurs compétences métier, ainsi que les modules ayant trait à la prévention et à la sécurité.

Les particularités

- Le parent devient particulier employeur.
- Votre enfant est dans un environnement "cocon", comme à la maison.
- Les horaires de garde sont discutés avec l'assistant(e) maternel(le) et peuvent vous apporter la souplesse nécessaire en fonction de vos besoins.
- Les assistant(e)s maternel(le)s peuvent fréquenter le **Relais Petite Enfance (RPE)** et participer aux activités collectives.

Pour en savoir plus, rendez-vous page 05.

- La Caf soutient les familles par le **Complément de libre choix du Mode de Garde (Cmg)**. Il est versé directement aux familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans. Il est fonction des revenus du foyer et du salaire de l'assistant(e) maternel(le).
- Pour le versement du salaire à l'assistant(e) maternel(le), le parent peut bénéficier des services de **Pajemploi +** et s'acquitter uniquement de son restant à charge déduction faite du montant Cmg.

Pour en savoir plus, rendez-vous page 14.

Les maisons d'assistant(e)s maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s peuvent se regrouper dans des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM), dans la limite de 4 assistant(e)s maternel(le)s dans un même lieu. Un **agrément** délivré par le Président du Conseil départemental est nécessaire. Les parents-employeurs signent un contrat directement avec l'assistant(e) maternel(le) de leur choix.

Les particularités

- La MAM permet aux enfants d'expérimenter la vie en collectivité même si les parents ont choisi comme mode de garde un(e) assistant(e) maternel(le).
- Ce regroupement permet également aux enfants de bénéficier d'activités et de matériel pédagogique mutualisés.
- Pour les professionnels, c'est l'opportunité de travailler en équipe et de partager les compétences.
- Une charte de fonctionnement et un projet d'accueil régissent le quotidien.

Les auxiliaires parentaux(ales)

L'auxiliaire parental(e) vient au domicile des parents pour s'occuper des enfants et est employé(e) directement par les parents ou une entreprise ou une association prestataire.

Ce professionnel s'occupe généralement de l'enfant jusqu'à son entrée à l'école maternelle ou en fonction des besoins spécifiques de l'enfant ou de la famille.

Le nombre d'enfants pris en charge par l'auxiliaire parental(e) et les horaires de garde sont définis avec les parents.

Lorsque le parent est employeur, le salaire est négocié entre celui-ci et l'auxiliaire.

La garde et le logement peuvent être individuels ou partagés entre plusieurs familles.

Les particularités

- L'enfant reste dans son cadre et dans son rythme. Ce mode d'accueil convient bien aux fratries.
- Les déplacements des parents sont moindres.
- Les auxiliaires parentaux(ales) peuvent fréquenter le **Relais Petite Enfance (RPE)** et participer aux activités collectives.

Pour en savoir plus, rendez-vous page 05.

- La Caf soutient les familles par le **Complément de libre choix du Mode de Garde (Cmg)**. Il est versé directement aux familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans. Il est forfaitaire et fonction des revenus du foyer.
- Pour le versement du salaire à l'auxiliaire parental(e), le parent peut bénéficier des services de **Pajemploi +** et s'acquitter uniquement de son restant à charge déduction faite du montant Cmg.

Pour en savoir plus, rendez-vous page 14.

Le dispositif "Taties à toute heure"



Son objectif est de faciliter la **reprise d'emploi ou de formation des parents**, permettre à ceux qui se trouvent en situation de **rupture temporaire de mode de garde** de conserver leur activité, ou d'exercer un **emploi en horaires atypiques**. Cette offre est exercée à domicile par du personnel qualifié, en fonction des besoins des familles domiciliées sur le territoire de la CCPOM.

Porté par l'association ALYS, ce service est mobilisable **7j/7, 24h/24**, et vient en dernier recours, c'est-à-dire qu'il ne peut être mis en place que si aucun autre mode de garde n'est possible.

Chaque année, la **CCPOM** verse une subvention à l'association **ALYS**, permettant aux familles de bénéficier d'un tarif adapté à leurs ressources.

Conditions d'éligibilité au dispositif:

- Être allocataire CAF ou MSA et avoir un quotient familial à jour,
- Avoir au moins 1 enfant de moins de 6 ans,
- Justifier d'une reprise d'activité (emploi ou formation) ou travailler en horaires atypiques (tôt le matin ou tard le soir, les week-ends ou jours fériés, garde de nuit),
- Sont éligibles également les situations où votre mode de garde vient de s'arrêter brusquement (ex : arrêt maladie de votre assistante maternelle, changement de situation familiale...).

Si vous justifiez du recours à ce dispositif et remplissez les conditions, contactez directement l'association **ALYS** :

Par téléphone : **03 87 34 43 43** / Par mail : contact@alys.fr





©AIRDIASOL-Rothan

Les établissements d'accueil collectif du jeune enfant offrent de 12 jusqu'à 60 places et accueillent, dans des locaux spécialement aménagés, des enfants de moins de 4 ans sous la responsabilité d'un personnel qualifié, à temps plein ou partiel.

Chaque crèche doit rédiger un projet d'établissement dans le respect de la **Charte d'accueil du jeune enfant** (disponible sur <https://solidarites.gouv.fr/charte-nationale-pour-laccueil-du-jeune-enfant>).

Quel que soit le gestionnaire, la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant est subordonnée à une **autorisation** délivrée par la protection maternelle et infantile (PMI) dont les conditions sont définies par le code de la santé publique.

Les multi-accueils

Gestion par délégation de service public

La **CCPOM** a souhaité confier à des personnes ayant les compétences ainsi que la technicité requise et nécessaire à l'exercice de l'accueil de la petite enfance, tout en restant l'autorité responsable avec laquelle le délégataire doit travailler en partenariat.

Tous les multi-accueils bénéficiaires de la **prestation de service unique (subventions Caf)** font l'objet d'une gestion par délégation de service public auprès de « **La Maison Bleue** ».

Les adresses

- La Forêt Enchantée – Rue Louis Pasteur – AMNÉVILLE
- Les Moussaillons – Rue du Fil Bleu – ZAC Belle-Fontaine – CLOUANGE
- La Tanière des Loupiots – Rue des Pionniers – MARANGE-SILVANGE
- Les Petits Amis – Rue Maurice Ravel – ROMBAS
- Les Écureuils – Avenue de l'Europe – SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES



Le projet éducatif

Le projet éducatif de **La Maison Bleue** s'inscrit dans une volonté de cohésion dans la prise en charge des enfants, afin que ses valeurs de base, essentielles à leur développement et construction psychique, soient respectées. Mis en place et développé dans toutes les crèches, il consolide la cohérence, l'harmonisation et l'approfondissement des pratiques professionnelles. Il se réfère à une **charte éducative et ses 7 piliers** suivants :

- Assurer à l'enfant une sécurité affective et physique
- Respecter le rythme et les repères de l'enfant
- Garantir à l'enfant des soins individualisés et adaptés à ses besoins
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en s'appuyant sur ses propres ressources personnelles
- Soutenir l'enfant dans la reconnaissance de ses émotions et de ses désirs
- Assurer une socialisation en douceur
- Situer les parents au centre du projet

Préinscription

Les préinscriptions s'effectuent sur le site sécurisé La Maison Bleue :

<https://portailfamillelmb.hoptis.com/?cca=nc>

(Code Campagne : CCPOM)

Pour toute demande d'informations, vous pouvez contacter les structures d'accueil ou envoyer un courriel à l'adresse suivante :

preinscriptionCCPOM@la-maison-bleue.fr

Commission d'admission

Une commission d'admission chargée d'examiner les dossiers se réunit a minima 2 fois dans l'année. Elle a pour objectif de favoriser la conciliation avec la vie professionnelle des parents, l'aide au retour à l'emploi, la mixité sociale et l'inclusion de tous les enfants.

En cas de réponse négative, une **orientation vers le RPE** est proposée aux parents afin de trouver une autre solution d'accueil pour leur enfant (voir [page 05](#)).



Le premier rendez-vous

Les parents retenus sont contactés par la Direction du multi-accueil pour fixer un rendez-vous, en présence de leur enfant. Ce rendez-vous sert notamment à présenter le **règlement de fonctionnement** de la crèche et **recueillir les habitudes de vie de l'enfant** à la maison. C'est l'occasion d'échanges autour des besoins des parents, de leurs attentes, qui favoriseront l'instauration d'une relation de confiance.

La visite des locaux

Les parents sont invités à visiter la structure et rencontrer les professionnels. Les grands axes du **projet pédagogique** leur sont présentés. Au cours de ce moment de découverte, les parents peuvent **exprimer leur ressenti** et certains sujets comme la question de la séparation, la présence des autres enfants ou les habitudes de leur enfant sont évoqués.

Les particularités

- La qualité des activités et de l'accompagnement pédagogique
- La pluridisciplinarité de l'équipe
- La fiabilité du service
- La continuité de service
- **Pas d'avance de trésorerie** : Le tarif appliqué est en fonction d'un barème établi par la Caf au niveau national, qui tient compte des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge au sein du foyer. La Caf verse la subvention directement au gestionnaire de l'équipement d'accueil et la famille verse seulement sa participation au gestionnaire.



Le multi-accueil propose d'accueillir les enfants régulièrement, occasionnellement ou en urgence comme par exemple en cas de rupture du mode d'accueil. Il permet également un temps de répit parental ou de socialisation de l'enfant avant son entrée à l'école maternelle.

Les micro-crèches



Les micro-crèches accueillent les enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans et ont une capacité d'accueil maximale de 12 places. Les enfants sont accueillis dans une section unique, c'est-à-dire qu'ils sont regroupés sans distinction d'âge. Petits et grands expérimentent la collectivité et s'entraident lors des activités et des repas.

Vous pouvez retrouver les adresses des micro-crèches sur le site www.monenfant.fr

Les particularités

- Un faible effectif d'enfants
- Un accompagnement personnalisé
- La mixité des âges permet aux plus petits d'imiter les plus grands et aux plus grands de développer leur empathie.



L'accueil des enfants... sans condition !

Confier son enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique peut susciter chez les parents des interrogations sur l'organisation, la préparation de l'accueil, les besoins spécifiques de l'enfant...

L'accueil en crèche peut être bénéfique aussi bien pour l'enfant que pour les parents. L'enfant va pouvoir s'épanouir, grandir, découvrir de nouvelles activités, entouré d'autres enfants. Pour les parents, c'est la possibilité de mieux concilier vie familiale et professionnelle.

Pour accompagner les parents dans leurs démarches, un guide a été réalisé par la **Caf de la Moselle** et ses partenaires. Il contient des informations, conseils et témoignages de professionnels de la petite enfance, de gestionnaires de structures, et de parents dans cette situation.



Retrouvez-le sur :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-moselle/offre-de-service/handicap/l-accueil-d-un-enfant-en-situation-de-handicap-en-crèche>

Et découvrez également une vidéo avec les témoignages de parents et de professionnels :
Grandir comme les autres à la crèche avec un handicap

Outils de simulation en ligne

Des outils de simulation en ligne sont mis à votre disposition pour calculer le coût des différents modes d'accueil.

Pour l'accueil individuel

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/simulateurs.html>

Un contrat de travail doit être obligatoirement signé en respectant la législation en vigueur et la convention collective de la branche.

Auxiliaire parental(e) avec les options suivantes :

- 1) soit vous êtes l'employeur ;
- 2) soit vous passez par une association ou une entreprise de services à la personne qui est elle-même l'employeur ;
- 3) soit vous utilisez un service mandataire qui vous accompagne dans votre fonction d'employeur.

A noter :

- Des aides de la Caf sont possibles pour les enfants de moins de 6 ans.
- Possibilité de rémunérer votre salarié(e) en chèques CESU pré-financés ou bancaires.
- Crédit d'impôt possible dans la limite d'un plafond, pour l'(les) enfant(s) compté(s) à votre charge.

Assistant(e) maternel(le) :

- Des aides de la Caf sont possibles pour les enfants de moins de 6 ans.
- Possibilité de rémunérer votre assistant(e) maternel(le) en chèques CESU pré-financés **uniquement**.
- Crédit d'impôt possible dans la limite d'un plafond, pour l'(les) enfant(s) compté(s) à votre charge.

Travailleurs frontaliers :

En fonction de votre situation, la Caisse d'Allocations Familiales reste généralement prioritaire mais les organismes étrangers peuvent vous verser des compléments. Pour en savoir plus, se rapprocher de l'organisme duquel vous dépendez.



Pour l'accueil en crèche

<https://monenfant.fr/simuler-le-cout-en-creche>

Le tarif, soumis à une réglementation de la Caf, est calculé en fonction des ressources de la famille et de sa composition. Les aides de la Caf sont versées directement au gestionnaire de la structure d'accueil (sauf micro-crèche PAJE).

Un crédit d'impôt est appliqué pour les dépenses que vous engagez pour la garde de vos enfants âgés de moins de 6 ans au 1er janvier de l'année des revenus. Pour en savoir plus, se rapprocher de l'administration fiscale.



Le soutien à la parentalité

Se construire parent, c'est avancer dans une nouvelle fonction avec de nombreuses questions et émotions. Ni mode d'emploi, ni recettes ne peuvent éviter les tâtonnements, les questionnements et les doutes. C'est d'emblée s'inquiéter pour la santé de son enfant, la qualité de son développement, la construction de son devenir.

Bien sûr, la façon d'être parent dépend fortement de son présent, de son vécu et de son environnement : les conditions de venue de cet enfant (projet, conception, grossesse, naissance, place dans la famille) ; les conditions de vie, de soutien, de relais dont la famille bénéficie.

Enfin, chaque enfant a une part active dans la « construction de son parent » : ce avec quoi il arrive au monde, son unicité et ses particularités, sa place et déjà son histoire.

Ainsi, chaque « parent » se construit à partir de cet ensemble de facteurs, dans des interactions complexes et subtiles entre choix conscients et enjeux émotionnels. Il va devoir expérimenter avec son idéal de parent, son idéal d'enfant et le réel de ce qu'il va vivre et éprouver.

Selon des principes établis dans la **Charte nationale de soutien à la parentalité**, le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

<https://solidarites.gouv.fr/mise-jour-de-la-chartre-nationale-de-soutien-la-parentalite>



Le Relais Petite Enfance

[voir page 05](#)

Le Relais Petite Enfance propose régulièrement des soirées d'information à destination des parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance. Ces réunions portent sur des thèmes divers et variés en lien avec la petite enfance et l'éducation.

La Maison Bleue

[voir page 10](#)

Ateliers Parents-Enfants

Les crèches convient les familles autour d'ateliers parents-enfants : découverte de la stimulation sensorielle, activités manuelles, lecture de kamishibaï, pédagogie verte, etc.

Festi' Parents

C'est au tour des parents de proposer une activité ou un talent et de venir présenter des actions, outils ou objets de toutes sortes, sous le regard intéressé de la communauté des petits.

Café ou Goûter Parents

Les thèmes de ces moments de rencontre et d'échanges sont variés : présentation d'un nouveau membre de l'équipe, prévention face aux écrans, première semaine d'accueil en crèche, etc.

Journée à thème

Il peut s'agir de journée de sensibilisation autour d'un thème défini (exemple : le partage et le troc) ou dans le cadre d'une journée nationale ou mondiale promouvant une cause, une personne ou un événement.

Coin allaitement

Afin de mettre en place un environnement favorable à la poursuite de l'allaitement maternel, l'un des engagements de La Maison Bleue est d'installer un coin confortable, par structure.



Centre Social et Culturel L'ESCALE

3 place Leclerc - MOYEUVE-GRANDE
Tél : 03 87 67 67 01

Le Centre Social et Culturel de Moyeuve-Grande propose :

- L'Escale des Tout-Petits tous les mercredis matin et vendredis matin entre 9h45 et 11h30, hors vacances scolaires
- « Mercredi Famille » chaque mercredi de 14h à 16h, hors vacances scolaires
- Des ateliers parents-enfants chaque samedi de 9h30 à 11h30, hors vacances scolaires
- Des ateliers culinaires, manuels ou créatifs, jeux de société ou chasses au trésor, tout au long de l'année
- Des sorties familles, dans un but culturel et/ou pédagogique et/ou nature
- Des ateliers parentalité, pouvant prendre la forme d'ateliers massage bébé, langue des signes bébé, portage bébé...
- Des rendez-vous festifs : marché de Noël, chasse aux œufs de Pâques...

Retrouvez le programme et les actualités du centre sur :

<https://fr-fr.facebook.com/lescalemoyeuve/>

Une ludothèque est un lieu culturel convivial totalement dédié au jeu et au jouet. Elle accueille tous les publics et a pour objectifs de :

- Favoriser la socialisation et l'intégration de l'enfant par le jeu,
- Partager un moment de complicité,
- Rencontrer et échanger avec des professionnels ou d'autres parents.

Ludothèque/pédagothèque de Clouange **L'ÎLOT TRÉSORS**

2 A rue du Général Leclerc
Tél : 03 87 67 23 54

La ludothèque de Clouange a étoffé son offre et inauguré début 2024 une nouvelle aile dédiée au **soutien à la parentalité** et à la **pédagogie ludique**.

Des ateliers et des événements, **gratuits et sur inscription**, sont régulièrement organisés pour encourager la participation de la communauté et promouvoir l'éducation continue : ateliers créatifs, soirées pyjama, matinées des bébés, café des parents, conférences-ateliers thématiques...

Retrouvez le programme et les actualités de la ludothèque/pédagothèque sur :

<https://fr-fr.facebook.com/ludothequedecrouange/>

Ludothèque de Ste-Marie-aux-Chênes

3 rue Arago
Tél : 03 87 61 86 92

De nombreux jeux sont mis à disposition des enfants dès 3 ans et leur famille, pour s'amuser sur place : **jeux récréatifs, de création ou de réflexion**. Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

L'espace de jeux étant limité à 14 personnes, la réservation d'un créneau horaire est recommandée, par mail à l'adresse suivante : ludothèque@sainteMarieauxchenes.fr

Retrouvez le programme et les actualités de la ludothèque sur :

<http://www.sainteMarieauxchenes.fr/ludothèque.html>



ADRESSES UTILES

Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (CAF)

Dotée d'un rôle essentiel dans le domaine social, la CAF a pour principales missions :

1. Le versement de Prestations Familiales et Sociales :

La CAF solvabilise les ménages en versant des prestations familiales et sociales. Cela inclut des allocations pour les enfants, les familles en difficulté, et d'autres aides sous condition de ressources.

2. La participation au Financement d'Équipements et Services :

La CAF contribue au financement d'équipements et de services destinés aux familles. Cela peut inclure des crèches, des relais petite enfance, des centres sociaux, et d'autres infrastructures.

Pour contacter l'organisme :

Par écrit : 4, Boulevard du Pontiffroy - 57774 Metz cedex 9

Par téléphone : 3230 (service gratuit + prix d'un appel)

Par mail si vous êtes allocataire : depuis votre espace « Mon compte »

Par mail si vous n'êtes pas allocataire : <https://wwwd.caf.fr/wps/portal/cafr/macaf/contactermacaf#/contactcafrprimocourriel>

Retrouvez toutes les informations de la CAF 57 sur :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-moselle>

Centre Moselle Solidarités (CMS)

Les services du département sont ouverts à tous pour apporter conseils et accompagnement dans les difficultés de la vie, dans le respect du secret professionnel :

- Accueil et écoute, information et identification des besoins,
- Orientation vers le service adapté,
- Assistance dans les démarches et l'accès aux prestations,
- Soutien et accompagnement global aux plus fragiles,
- Prévention des difficultés médico-sociales de l'enfant, de la famille et des adultes,
- Aide à l'insertion.

Sur le territoire de la CCPOM, le CMS est situé au 25 rue Raymond Mondon 57120 Rombas. Rendez-vous possible à Clouange, Montois-la-Montagne, Moyeuvre-Grande (Mairie ou Centre L'Escale), Rombas, Rosselange et Sainte-Marie-aux-Chênes en téléphonant au : **03 87 67 98 20**.

Pour Marange-Silvange et Bronvaux, contactez le **03 87 21 56 00** (communes rattachées au CMS de Hagondange, situé 13 rue de Metz).

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM)

Une communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui associe des communes en vue de l'élaboration d'un **projet commun de développement et d'aménagement de l'espace**.

Créée en 2000, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est constituée de 12 communes : Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Montois-la-Montagne, Pierrevillers, Rombas, Rosselange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne.



Elle exerce des compétences obligatoires, optionnelles et éventuellement facultatives, en lieu et place des communes membres.

En 2010, la compétence de la **Petite Enfantance** a été transférée à la CCPOM, qui gère dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire : le schéma accueil petite enfance, la Convention Territoriale Globale, le Relais Petite Enfantance, la coordination des acteurs de la petite enfance.

Pour contacter la Communauté de Communes :

Par écrit : CCPOM – 1 rue Alexandrine – 57120 Rombas

Par téléphone : 03 87 58 32 32 / Par mail : ccpom@ccpom.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Retrouvez toutes les informations de la CCPOM sur : <https://www.ccpom.fr/>

France Services

Les espaces France Services sont des **services de proximité, totalement gratuits**. Chaque citoyen peut accéder aux services publics et être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses **démarches numériques** du quotidien. Pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents France Services peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau des partenaires.

Pour contacter l'espace France Services le plus proche de votre domicile, afin de planifier et préparer au mieux votre rendez-vous :

MOYEUUVRE-GRANDE

1 rue Maurice Thorez

(entrée à l'arrière de la Mairie)

06 44 97 24 40 / 06 44 97 24 73

a.russotti@ccpom.fr / f.battistutta@ccpom.fr

ROMBAS

1 rue Alexandrine

(dans les locaux de la CCPOM)

06 44 97 24 73 / 07 84 72 20 48

a.russotti@ccpom.fr / f.diha@ccpom.fr

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

2B place François Mitterrand

06 41 45 27 83 / 07 84 72 20 48

d.lionello@ccpom.fr / f.diha@ccpom.fr

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH57 accueille, informe, sensibilise, oriente et accompagne tous les Mosellans qui la sollicitent en vue de la mise en œuvre de prestations de compensation du handicap.

Pour contacter l'organisme :

Par écrit : Europlaza Bâtiment D, entrée D3

1 rue Claude Chappe CS 95 213 - 57076 METZ CEDEX 03

Par téléphone : 03 87 21 83 00

Par mail : mdph@moselle.fr

Retrouvez toutes les informations de la MDPH57 sur : <https://www.mdph57.fr>

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA est un organisme mutualiste qui gère de façon globale la protection sociale des salariés et non salariés agricoles ainsi que leurs ayants droit et les retraités. Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, et mène des actions à caractère sanitaire et social.

Pour contacter l'organisme :

Par écrit : 15 avenue Paul Doumer - 54507 VANDOEUVRE-LES-NANCY Cedex

Par téléphone : 03 83 50 35 00

Par mail : vous pouvez adresser un message à la MSA Lorraine depuis le service en ligne "Mes messages, mes réponses" disponible dans "Mon espace privé".

Se rendre à l'accueil de Metz : 17 avenue André-Malraux - 57778 Metz Cedex 9

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

L'UDAF de la Moselle est reconnue par le Code de l'Action Sociale et des Familles comme l'institution compétente pour représenter, défendre les intérêts des familles ainsi que pour développer des services qui leurs sont destinés.

Chaque année, ce sont plus de 10 000 personnes que l'UDAF de la Moselle accompagne, principalement sur prescription et financement de l'Etat et du Conseil Départemental de la Moselle, dans les domaines de la protection juridique des majeurs, l'hébergement et le logement, l'insertion sociale et professionnelle, la protection de l'enfance ou l'aide à l'autonomie administrative et budgétaire.

Pour contacter l'organisme :

Par écrit : Rue Royal Canadian Air Force BP 15179

ARS LAQUENEXY - 57075 METZ CEDEX 03

Par téléphone : 03 87 52 30 30

Retrouvez toutes les informations de l'UDAF de la Moselle sur : <https://www.udaf57.fr/>

Pour retrouver plus de contacts utiles, rendez-vous sur

<https://solidarites.gouv.fr/tous-les-contacts-utiles>

le site de référence qui recense tous les dispositifs et services en ligne et en lien avec les besoins et préoccupations actuelles.



en partenariat avec

